

L'errance des migrants, dix ans après Sangatte

La fermeture en 2002 du centre de la Croix-Rouge n'a rien réglé, les sans-papiers se sont déplacés le long du littoral

Sangatte, Calais
Envoyée spéciale

Ceux qui chercheraient des traces du centre pour réfugiés de Sangatte dans les pierres et les mémoires de cette petite station balnéaire du littoral de la Manche ne trouveront plus aujourd'hui, dix ans jour pour jour après la fermeture de ses portes – le 5 novembre 2002 – que des monticules de terre avec vue sur la mer. Le hangar qui avait ouvert en 1999, à la suite d'un afflux de réfugiés fuyant la guerre du Kosovo, avait été construit sur une colline. Une butte de laquelle on aperçoit toujours les côtes anglaises à chaque fois que le temps est clair.

Dix ans plus tard, les migrants se sont tous évaporés. Les pavillons qui jouxtaient le centre ont retrouvé leur quotidien rangé. Les 8 kilomètres de route nationale qui séparent Sangatte du tunnel sous la Manche n'assistent plus, chaque nuit, à un défilé de silhouettes éreintées marchant avec l'espoir de se glisser clandestinement à l'arrière d'un camion. Il n'y a plus non plus ce ballet de « taxis-police » ramenant inlassablement au centre, chaque matin, ceux qui avaient échoué à passer au Royaume-Uni, et dont le défaut de pièces d'identité empêchait l'expulsion.

Comme le résume le maire (sans étiquette) de Sangatte, Guy Allemand, ce climat passé n'a laissé qu'une « égratignure » à son hameau de 900 habitants : « son nom ». Depuis dix ans, Sangatte est invariablement associé à l'ancien centre géré par la Croix-Rouge où les migrants venaient chercher lit, repas, douches et soins de première urgence. Le maire annonce toutefois qu'un golf de 18 trous verra bientôt le jour à la place de l'ancien hangar.

Les après-midi de plage sont donc désormais plus sereins à Sangatte, à entendre les habitants. Les kitesurfeurs l'ont adopté comme lieu de glisse. Mais la question de l'immigration n'a fait qu'un pas de côté. En témoigne ce centre WWF de la commune, où de novembre à mars, une demi-compagnie de CRS (80 hommes) prend ses quartiers d'hiver. Sa principale tâche est toujours de limiter le trafic des passeurs et des migrants.

Depuis la fermeture de Sangatte – mise en œuvre par Nicolas Sarkozy à cause du nombre exponentiel d'arrivées (prévu pour 800 personnes, le centre en a hébergé jusqu'à 1800) –, les clandestins sont en réalité allés s'installer juste 12 kilomètres plus loin : à Calais. La destruction du centre a bien baissé leur flux mais il ne l'a

Encore 7 000 migrants interpellés tous les ans

Le centre de Sangatte En trois ans, il a vu passer environ 70 000 personnes et en comptait 1 500 lors de sa fermeture, évacuées du 5 novembre au 22 décembre 2002. Le Royaume-Uni en a accueilli 1 300, la France 200.

Interpellations La police aux frontières avait procédé à plus de 80 000 interpellations de sans-papiers dans le Calais en 2001. Elle en effectuerait aujourd'hui autour de 7 000 par an, selon la préfecture du Pas-de-Calais.

Morts Dix-sept morts ont été recensés en 2002 parmi les migrants dans des accidents de circulation, par écrasement, électrocution ou dans des rixes. Il y aurait eu deux décès en 2012, l'un dans une rixe, l'autre par noyade.

Nationalités En 1999, les migrants étaient surtout originaires de l'ex-Yugoslavie. En 2012, 25 % venaient d'Afghanistan, 25 % d'Iran, 25 % d'Erythrée, les autres surtout d'Albanie.



Un sans-papiers à Calais. HERVÉ LEQUEUX POUR « LE MONDE »

pas tari. Ne serait-ce que parce que les années 2000 ont été marquées par d'importants conflits, notamment en Afghanistan depuis 2001, en Irak et au Darfour depuis 2003.

A défaut de lieu d'accueil, pendant un temps, les nouveaux migrants se sont regroupés dans des abris de fortune sur un terrain vague proche des passages de camions pour le Royaume-Uni. C'est ce qui est devenu la « jungle » et a regroupé jusqu'à 800 personnes. Un terrain démantelé par le ministre de l'immigration Eric Besson, à l'automne 2009. Comme M. Sarkozy avec Sangatte, M. Besson espérait limiter « l'appel d'air ».

Dans les faits, il n'y a plus, aujourd'hui, à Calais même, qu'environ 200 à 300 migrants en transit. Les autres (environ 500) s'éparpillent dans des petits campements le long du littoral, près des axes et parkings autoroutiers où circulent et stationnent les poids-lourds en route vers le tunnel sous la Manche ou les ferries. Mais ces campements sont précaires, problématiques pour l'accès au droit

– notamment celui d'asile – et ne respectent pas « l'intégrité physique » des migrants, dénoncent les militants des droits des étrangers.

Pour parer à cette précarité, tout un réseau d'associations, la plupart soutenues financière-

Depuis 2009, chaque squat découvert est évacué et les contrôles d'identité sont multipliés au maximum

ment par la mairie, le conseil général ou le conseil régional, s'est développé. Une distribution des repas a été mise sur pied sur un parking de Calais. Des cabines de douche ont été installées, un centre d'accueil de jour géré par le Secours catholique a été créé, en 2010. Une permanence gratuite d'accès aux soins a été ouverte fin 2006. Et un centre pour mineurs isolés vient d'être ouvert.

Mais pour les associations, dont Médecins du monde ou France terre d'asile, ces efforts n'améliorent pas beaucoup les conditions de vie des migrants qui mettent entre trois semaines et plusieurs mois à passer au Royaume-Uni, s'ils ne sont pas interpellés.

Repas, douches, toutes les structures ont été volontairement éloignées les unes des autres, afin d'éviter les effets de « fixation ». Elles ont presque fini par habituer les Calaisiens à voir marcher dans leurs rues des migrants trempés et transis les jours de mauvais temps. Une quarantaine de personnes ont pris part, dimanche 4 novembre, à une « marche du souvenir » pour réclamer des « conditions d'accueil dignes » pour les migrants.

La maire de Calais, Natacha Bouchard (UMP) – pour qui la question des migrants est devenue le principal sujet de demandes d'entretien – considère toutefois avoir atteint aujourd'hui, la situation « la moins pire ». « Sachant que les accords de Schengen ne vont pas

tomber demain, on essaye de maintenir l'ordre et un certain équilibre humain », explique-t-elle, en avançant les sommes dépensées pour aider les migrants depuis le début de son mandat en 2008 : environ un million d'euros.

« Nous avons réussi à desserrer l'étreinte sur le Calais », défend lui aussi, le préfet du Pas-de-Calais, Denis Robin. Un « desserrement » lié à une pression policière continue mais assumée. Depuis 2009, chaque squat découvert est évacué et les contrôles d'identité sont multipliés au maximum. Un travail qui a « étiré » les réseaux, explique le procureur de Boulogne-sur-Mer, Jean-Philippe Joubert. Ceux-ci partent désormais de plus en plus de Paris, Lille ou de Belgique.

En juin 2011, des militants ont toutefois dénoncé cette pression, considérant qu'elle avait engendré des dérives policières avec violence et harcèlement. Le Défenseur des droits a été saisi et devrait bientôt rendre son rapport. Dans le même temps, depuis août, à la

suite d'une circulaire du ministère de l'intérieur, un nouveau mode de concertation a été mis en place entre préfecture et associations. Un énième épisode dans l'histoire sans fin du dossier immigration dans la région.

Depuis quelques années, cette situation attire d'ailleurs une nouvelle génération de militants, plus radicaux, libertaires, venus notamment du Royaume-Uni : les « No Borders », bêtes noires de la police aux frontières. Et ce, alors que les bonnes volontés des associations traditionnelles, surtout les plus anciennes, ont commencé à s'user.

À la Belle étoile notamment, l'association qui distribue les repas de midi aux migrants, créée avant même le centre de Sangatte, Nadine, la cuisinière, 60 ans, partira fatiguée à la retraite en février. Quant à Joël, 65 ans, l'ancien postier, longtemps de toutes les réunions en préfecture, il répète à l'envi : « Il n'y a qu'une seule solution pour changer les choses : repousser l'Angleterre un peu plus loin. » ■

ELISE VINCENT

Les cinq ans d'errance européenne d'Osman, jeune Soudanais clandestin

À 32 ANS, Osman Yahya est un grand gaillard de nationalité soudanaise qui a fait tellement d'allers-retours au sein de l'espace Schengen qu'il a fini, pour ne pas les oublier, par les écrire sur une feuille A4 soigneusement pliée dans un gant de toilette qui lui sert de portefeuille.

Voilà trois mois qu'il squatte une vieille maisonnette délabrée de Calais. Une bâtisse au toit éventré, dans laquelle, par temps de pluie, un centimètre d'eau inonde le carrelage. Mais une bicoque qu'Osman a fini par trouver presque chaleureuse avec ses murs au papier-peint fleuri et une horloge qui donne toujours l'heure au-dessus de la cheminée.

C'est qu'Osman est un habitué des squats, et sa situation est emblématique des migrants que l'on croise de plus en plus, depuis dix ans, dans les rues de Calais : celle d'étrangers en situation irrégulière tournant en rond en Europe sans jamais être renvoyés dans leur pays d'origine, baladés de

pays en pays au gré d'accords de réadmission et de ce qui s'appelle le « règlement Dublin II ».

Les premiers accords de Dublin passés entre Etats permettent de renvoyer un étranger dans le pays qu'il a traversé précédemment. Les seconds, en vigueur depuis 2008, autorisent à le renvoyer dans le premier pays où ont été prises ses empreintes digitales et où a été déposée sa première demande d'asile. Avec le temps, ces deux dispositifs se sont superposés, donnant lieu à des situations de plus en plus ubuesques.

Le début du périple infernal d'Osman a ainsi commencé en 2007, lorsqu'il a réussi à entrer « par chance » clandestinement en Suisse, par avion. Auparavant, il avait connu des péripéties. Il lui avait déjà fallu quatre ans, depuis son Soudan natal, pour rejoindre l'Europe, après un détour par la Syrie, le Liban et la Turquie. Mais rien, comparé à ces incessants va-et-vient qui l'épuisent depuis cinq ans et qu'il égrene dans un

mélange d'anglais et d'arabe, comme lassé de son propre sort.

Après être arrivé en Suisse, Osman a déposé une demande d'asile. Sa première, à l'époque. Mais les délais de traitement des dossiers étaient déjà très longs, et c'est seulement deux ans plus tard, en 2009, qu'il s'est vu signifier son rejet. Pas démotivé pour autant, Osman se met en tête d'aller en Norvège. Il rejoint le pays en train, puis en bus et va de nouveau demander l'asile.

Mais les choses se gâtent quand on le prévient qu'il devra attendre encore deux ans avant d'obtenir une réponse. Osman refuse. Il est renvoyé en Suisse. Ce sera son premier aller-retour. Le début de tous les autres : car la Norvège a pris soin d'enregistrer ses empreintes digitales.

À son arrivée en Suisse, Osman n'est pas pour autant le bienvenu, et il se voit notifier l'obligation de quitter le territoire. Dépit, le jeune Soudanais s'en va alors tenter sa chance en Belgique. Là, il

espère pouvoir déposer une autre demande d'asile. Mais, sur place, les autorités belges découvrent ses empreintes... prises en Norvège. Si le pays ne se manifeste pas dans les six mois, Osman pourra redéposer une demande. Mais,

A deux reprises, on tentera de l'expulser vers le Soudan. A chaque fois, il opposera « des refus d'embarquer »

entre-temps, il est interpellé dans la rue et, en vertu d'un accord de réadmission, renvoyé... en Suisse. Pour la deuxième fois.

Les autorités suisses sont moins accommodantes et il est directement placé en rétention à son arrivée. Il y reste un an. A deux reprises, on tentera de l'expulser vers le Soudan. A chaque fois, il opposera « des refus d'embarquer ». Et à Noël

2010, Osman sera finalement libéré après que la durée légale de rétention a été atteinte. Par la suite, le Soudanais effectue encore trois allers-retours avec la Suisse. Le premier, après être interpellé en Belgique, où il s'est de nouveau rendu, croyant que sa chance l'y attendait toujours. Le deuxième, après que la Suisse découvre ses empreintes digitales prises en Norvège – la Confédération n'a intégré que fin 2011 les fichiers Schengen. Le troisième, après une ultime tentative de demande d'asile au Luxembourg.

À force, Osman a fini par se dire que sa chance était peut-être... au Royaume-Uni. C'est pour cela qu'il vivote aujourd'hui à Calais dans sa maison de grand-mère. Il veut y croire car, en 2011, avant d'être pris au Luxembourg, il avait réussi à franchir une première fois la Manche. Il avait alors « seulement » été interpellé en gare de Londres. Avant d'être renvoyé en Suisse. ■

E. V.